Valence en Poitou

ARRÊTE MUNICIPAL N°185-2024-COU PORTANT AUTORISATION REGLEMENTATION STATIONNEMENT et CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Valence-en-Poitou, Vienne ;
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2213-2 ;
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R36 - R 44 - R 225 ;
Vu l'arrêté ministériel du 15 juillet 1974 approuvant la huitième partie de la signalisation routière ;
Considérant qu'en raison de **travaux de réfection de la cour avec évacuation de gravats dans l'enceinte de l'immeuble de Mme BODIN Marie sis N°2 rue des Débats,** il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation ;

A R R E T E

Article 1 **: Mme Bodin Marie** est autorisée à effectuer **des travaux réfection de la cour avec évacuation de gravats dans l'enceinte de l'immeuble sis, N° 2 rue des débats.**

Article 2 : Le stationnement est interdit au droit du chantier, Seuls les véhicules de Mme BODIN sont autorisés à stationner rue des débats.

La rue est fermée à la circulation pendant les travaux. Les barrières devront être enlevées à chaque fin de journée.

Article 3 **: Ces dispositions sont applicables du lundi 27 mai 2024 au vendredi 31 mai 2024.**

Article 4 : Des panneaux réglementaires et toutes mesures de sécurité sont mis en Place par l'intéressée.

Article 5 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des usagers.

Article 6 : Les contraventions aux dispositions qui précédent, sont constatées et Poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

Article 7 : Les services de Police et de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du Présent arrêté.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté à :

- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Notifié à l'intéressé ;
- Et affichée.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Valence-en-Poitou, le 23 mai 2024

Par délégation,
Le Maire délégué,
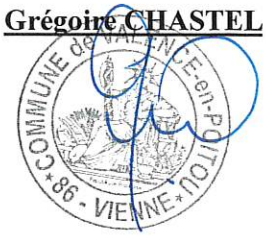
Grégoire CHASTEL